

**PLAN D'ÉTUDES BMI**

Nom :	Prénom :	Matricule :
Grade : <input type="checkbox"/> M.Ing <input type="checkbox"/> M.Sc.A.	Programme :	
Option ou orientation :		
Directeur d'études ou de recherche :	Codirecteur :	

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Tout candidat admis à un programme d'études supérieures doit, avant sa première inscription ou au plus tard avant le dernier jour de modification de choix de cours de son premier trimestre d'études, faire approuver son plan d'études par le Registrariat.  
(Règlements généraux des études supérieures, article 6.1)

**IDENTIFICATION DES 15 CRÉDITS COMMUNS AUX DEUX PROGRAMMES**

**MAXIMUM 9 CRÉDITS DE BAC, SAUF À LA MAÎTRISE RECHERCHE DANS LE CAS D'UN BAC SANS CONCENTRATION, LE MAXIMUM PERMIS SERA ALORS DE 6 CRÉDITS**

- **Cours déjà suivis au baccalauréat à être considérés dans les 15 crédits communs**  
(SÉRIES 3000, 4000, 6000 ET 8000, EXCLUANT LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)

Institution	Trimestre	Sigle	Titre	Note obtenue	Crédits

- **Cours à être suivis dans le programme de maîtrise et qui seront considérés dans les 15 crédits communs**  
(SÉRIES 3000, 4000, 6000 ET 8000, EXCLUANT LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)

Institution	Trimestre <sup>1</sup>	Sigle	Titre	Crédits

**Autres crédits pour compléter le programme de maîtrise en sus des 15 crédits communs**

Institution	Trimestre <sup>1</sup>	Sigle	Titre	Crédits
Polytechnique	1 <sup>er</sup> trim. (ex. : aut.08)	SST6000	Atelier de formation santé-sécurité (3 h) (Rayer si déjà suivi dans un autre programme ÉS de Poly)	0
Polytechnique	au plus tard, 3 <sup>e</sup> trim.	ING6900	Méthodes de recherche (Obligatoire à la maîtrise recherche et au doctorat; rayer si déjà suivi dans un autre programme)	1
Thèse ou mémoire				
<b>TOTAL DES CRÉDITS</b>				

Cours obligatoires imposés pour l'obtention du diplôme de baccalauréat ne pouvant être considérés dans les 15 crédits communs (SÉRIES 1000, 2000, ..., SSH... ET LE PROJET INTÉGRATEUR DE DERNIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT)					
Institution	Trimestre <sup>1</sup>	Sigle	Titre	Catégorie	Crédits
Autres cours complémentaires et/ou hors programme <sup>2</sup>					
LES COURS COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉS NE DOIVENT PAS TOTALISER PLUS DE SIX CRÉDITS (ARTICLE 6.3.2).					
Institution	Trimestre <sup>1</sup>	Sigle	Titre	Catégorie	Crédits
<b>TOTAL DES CRÉDITS</b>					
_____ Signature de l'étudiant et date			_____ Signature du directeur d'études ou de recherche et date		
_____ Signature du coordonnateur des programmes d'études supérieures et date			_____ Signature du codirecteur d'études ou de recherche et date		
RÉSERVÉ AU REGISTRARIAT					
Commentaires : _____ _____ _____ _____					
_____ Signature autorisée du Registrariat			_____ Date		

Note : Les cours « Hors établissement » doivent être prévus au plan d'études. Vous devez vous y inscrire par l'intermédiaire du site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Ces cours ne peuvent être saisis par le Web.

<sup>1</sup> Le trimestre est indiqué pour fins de planification seulement. L'étudiant a la responsabilité d'effectuer lui-même la saisie de son choix de cours par le Web dans son dossier étudiant. Les cours choisis par le Web qui ne correspondent pas au plan d'études, sont automatiquement identifiés dans la catégorie HORS PROGRAMME. Pour plus d'informations, consultez le site Web du Registrariat : [Choix et modification de cours aux études supérieures](#).

<sup>2</sup> Les cours complémentaires obligatoires et hors programme ne sont pas comptabilisés dans le total des crédits d'un programme et n'influencent pas le calcul de la moyenne.